Direction générale de l'environnement (DGE)

Division Géologie, sols, déchets et eaux souterraines

Av. de Valmont 30b
1014 Lausanne

Aux communes concernées

Réf. : DGE-GEODES/DGS

Lausanne, le 23 octobre 2026

Affaire traitée par :
David Giorgis
☎ : n° tél. 021 316 24 82

Inventaire cantonal des géotopes
Consultation publique – 10 novembre au 10 décembre 2026

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément à l'art. 21 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), nous vous informons que la Direction générale de l'environnement (DGE) a lancé la procédure de consultation publique de l'inventaire cantonal des géotopes. Votre Commune fait partie des 124 communes concernées par cet inventaire, qui recense 103 objets.
Un géotope est un site présentant un intérêt particulier pour la connaissance de l'histoire géologique et de l'évolution des paysages. Il peut s'agir, par exemple, d'une formation rocheuse, d'un relief, d'une grotte ou d'un site lié à l'action de l'eau. À travers cet inventaire, le Canton entend ainsi mieux faire connaître ce patrimoine et contribuer à sa préservation et à sa valorisation.
L'inventaire des géotopes se présente sous la forme de cartes et de fiches décrivant et présentant la particularité, la vulnérabilité et les mesures de protection associées à chaque objet. Une majorité de géotopes se situe dans les Préalpes et le Jura.

La consultation publique de cet inventaire se déroulera du 10 novembre au 10 décembre 2026. Durant cette période, le rapport explicatif, les cartes des périmètres et les fiches de chaque géotope peuvent être consultés à partir de l'adresse https://www.vd.ch/environnement/geologie (rubrique Géotopes et géopatrimoine). Nous vous remercions de bien vouloir afficher, du 10 novembre au 10 décembre 2026, au pilier public de votre commune, l'avis de consultation joint à ce courrier. Un formulaire de réponse à la consultation publique joint à ce courrier, doit également être disponible au greffe de votre commune. Enfin, les observations et remarques peuvent également être formulées en ligne à partir de l'adresse https://www.vd.ch/environnement/geologie (rubrique Géotopes et géopatrimoine).

Un courrier d'information a également été adressé aux organisations de protection de la nature et du paysage, ainsi qu'une information par voie de publication dans la FAO et les journaux régionaux aux propriétaires concernés.

Direction générale de l'environnement (DGE)
Division Géologie, sols, déchets et eaux souterraines

Consultation publique de l'inventaire cantonal des géotopes

A l'issue de la consultation publique, la DGE soumettra le projet d'inventaire au Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) en vue de son adoption. Toute intervention dans le périmètre d'un géotope inventorié – devra faire l'objet d'une autorisation de la DGE. L'entretien courant des constructions et des biens-fonds ne fait pas l'objet d'autorisation.

Tout en restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous remercions de nous retourner le formulaire de réponse à l'issue de la consultation et vous prions d'agréer, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Pascal Blunier
Chef de division

David Giorgis
Chef de projet, géologue

Annexes

- Liste des géotopes
- Carte générale des géotopes
- Feuille de réponse à la consultation publique
- Avis de consultation à afficher au pilier public de votre commune du 10 novembre au 10 décembre 2026